Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: 29 (1992)

Heft: 1102

Rubrik: Chômage

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L'INVITÉ DE DP

Un chiffre qui fait sursauter

Jean-Pierre Ghelfi

Economiste et député au Grand Conseil neuchâtelois

Ce sont les hasards des lectures. Même une publication aussi austère que *Les Banques en Suisse*, publié par la Banque nationale et qui aligne allègrement trois cents pages de chiffres et de tableaux, réserve parfois des moments d'effarement. Au départ, venant de recevoir une information de l'Office fédéral de la statistique relative aux comptes nationaux de 1991, je voulais voir à quel niveau se situait le total des bilans des banques en Suisse. Je sais pertinemment que la comparaison

est peu significative. Elle fournit cependant un éclairage sur le développement de l'économie qui n'est pas inintéressant. En l'occurrence, pour 1991, les chiffres sont de 346 milliards de francs pour le produit national brut (PNB) et de 1073 milliards de francs (plus de un million de millions!) pour l'ensemble des bilans bancaires. Ceux-ci sont ainsi trois fois plus élevés que celui-là.

Constatation qui amène à se demander comment les choses ont évolué. Pour 1965, je trouve un PNB de 62 milliards de francs et un total de bilans de 96 milliards. Le second est, en gros, moitié plus grand que le premier.

Au cours de ces vingt-six années, le PNB a ainsi été multiplié par 5,6 alors que les bilans bancaires l'ont été par 11,2. Magie des chiffres! La progression de l'un correspond exactement au double de l'autre. Un bilan est une chose. La rentabilité une autre. La «lecture» se poursuit donc, et je trouve ce chiffre qui me fait sursauter. L'année dernière, les banques ont comptabilisé 10,6 milliards de francs sous

la rubrique «pertes, amortissements et provisions». En 1990, la somme correspondante était de 6,1 milliards. En une année, l'augmentation est de 4,5 milliards. Je n'en connais pas le détail. Il n'est cependant pas nécessaire d'aller chercher loin une explication. Il y a bien sûr des déconfitures comme celles du groupe Omni-Rey et de quelques autres sociétés internationales dans lesquelles des banques suisses laissent des plumes.

Mais il y a surtout les coûts de l'exubérance spéculative dans l'immobilier durant la deuxième moitié des années quatre-vingt. Et le chiffre de 1991 se retrouvera probablement dans les comptes de cette année, car le moins qu'on puisse dire est que la situation ne s'améliore pas dans ce secteur.

Deux conclusions sont possibles, qui ne s'excluent pas.

- a) La capacité des banques d'absorber un tel choc est impressionnante, d'autant que le bénéfice net total a progressé parallèlement, de 4,6 milliards de francs à 5,1 milliards.
- b) Que d'argent bloqué pour assainir les excès de l'immobilier, alors que l'industrie et le commerce auraient tant besoin de crédits pour poursuivre et relancer leurs activités!

Liquidités piégées

«C'est l'ensemble du système monétaro-financier qui est, directement ou indirectement, touché par la déflation qui frappe de plein fouet l'immobilier. Redoutant un effondrement du marché, les banques s'efforcent par tous les moyens de le soutenir. Ce faisant, elles risquent, au détriment de l'économie tout entière, de pousser à son paroxysme une crise qui est largement la conséquence de leur action passée. Sans les crédits qu'elles ont, sans compter, octroyés aux promoteurs et acheteurs de 1986 à 1990, jamais la spéculation à la hausse n'aurait pu se développer comme elle l'a fait durant cette pé-

Cette appréciation sévère de l'attitude des banquiers figure dans le Monde du 6 octobre. Son auteur, Paul Fabra, est très au fait des mécanismes financiers. A son point de vue, la situation actuelle est très malsaine. Le soutien que les banques apportent au marché immobilier pour éviter son effondrement a pour effet de piéger leurs liquidités, alors même que l'ensemble de l'économie aurait besoin de crédits pour aller de l'avant. D'où un pronostic pessimiste, avec au mieux la prolongation de la situation de récession et au pire son aggravation.

Tiré de la *Lutte syndicale* du 20 octobre 1992.

CHÔMAGE

Un scénario optimiste

(jd) Plus de 100 000 chômeurs aujourd'hui; plus encore l'an prochain et même peut-être 400 000 d'ici la fin du siècle si l'on en croit les analyses les plus alarmantes. Ce taux de chômage est le dernier d'un tel niveau que nous connaîtrons durant plusieurs décennies répond Hans Schmid, professeur d'économie à Saint-Gall et ancien conseiller national socialiste (Die Weltwoche, 15 octobre 1992). D'où tire-t-il cette tranquille assurance ?

Si le chômage actuel ne peut être que temporaire, même en cas d'adhésion à l'EEE, c'est à cause de l'évolution démographique et des différents scénarios publiés récemment par l'Office fédéral de la statistique (OFS). Si l'on suit le scénario «Intégration», la population active résidante va diminuer de 10 000 unités par an dès l'année 2008. Certes, un scénario est toujours discutable mais en l'occurrence celui-ci s'appuie sur des

données fiables. Le nombre des actifs résidents suisses ne peut que baisser, puisque le taux de natalité a reculé dès le milieu des années soixante. Il ne faut pas compter sur des actifs en provenance de l'EEE: le rapprochement des conditions économiques des différents pays membres de l'Espace ne va pas favoriser la mobilité, et n'oublions pas que les pays traditionnels d'émigration connaissent une baisse impressionnante de la natalité. Restent les actifs en provenance d'autres pays. Le scénario de l'OFS prévoit une croissance de leur nombre pendant vingt ans encore, puis un recul. Mais attention, nous dit Hans Schmid, ne répétons pas l'expérience négative des années soixante durant lesquelles nous avons importé une main-d'œuvre étrangère peu qualifiée, croyant ainsi produire à meilleur compte. Résultat, nous n'avons pas suffisamment rationalisé l'appareil de production et nous payons maintenant des coûts élevés d'inadaptation. Il faudra donc une politique restrictive en matière d'immigration des actifs, favorisant d'abord la main-d'œuvre qualifiée. LE POIDS DES MOTS

La crise et l'exode

Une information est d'autant mieux comprise qu'elle est exagérée.

(pi) Prenez «la crise» qui sévit actuellement et qui touche particulièrement le secteur de la construction. Certes, les chiffres sont crus: selon une enquête du Service cantonal de recherche et d'information statistiques, (SCRIS), «l'activité du secteur de la construction dans le canton de Vaud se caractérise par une baisse des investissements de 7,5% en 1991 avec pour conséquence une chute de l'emploi de 11,4% entre les mois de juin 1991 et 1992». Le terme de «crise» semble donc justifié. Marc Diserens, le chef du SCRIS, fait pourtant remarquer que «même en étant pessimiste, il se dépensera cette année plus de 3 milliards de francs dans le canton pour la construction, c'est-à-dire un montant proche de ce qui a été investi en 1987; c'était il y a cinq ans seulement et on parlait alors de "boom"...»

Mettons qu'il s'agit de l'inévitable et prévisible redimensionnement d'un secteur qui a démesurément gonflé durant les dix dernières années.

Autre sujet, les fonds du deuxième pilier que les étrangers de l'EEE rentrant dans leur pays (de même que les Suisses émigrant dans un pays de l'EEE) ne

pourront plus récupérer en totalité et en capital au moment de leur départ, mais uniquement à l'âge de leur retraite. On sait l'émoi et les retours décidés dans la hâte provoqués par cette nouvelle dans les colonies étrangères en Suisse. Tout cela semble s'être un peu calmé depuis que le Parlement a décidé unilatéralement d'un délai transitoire de cinq ans durant lequel le régime actuel restera en vigueur, exception dont Bruxelles a promis qu'elle ne serait pas remise en question. Il n'empêche, les étrangers sont plus nombreux à rentrer au pays aujourd'hui qu'il y a une année. Faut-il pourtant parler d'«exode», comme le fait l'Hebdo sur sa couverture du 22 octobre et en surtitre d'un article consacré au sujet ? Exode lié, dans le corps de l'article, à l'«affaire» du deuxième pilier. Pour étayer cette affirmation, un graphique, qui montre qu'il y a eu 20 947 départs de permis C de janvier à août 1992, contre 17 289 durant la même période de 1991. Oui, mais le problème de la récupération des fonds du deuxième pilier n'est apparu qu'à mi-mai, dans un article du quoti-

dien L'Agefi... Et puis, si les départs ont plus que doublé pour les Portugais, ils ont progressé de manière limitée pour les Italiens (+12,5%) et les Espagnols (+29,5%). Ils n'ont que très peu augmenté pour les autres nationalités (+5,7%, mais une erreur s'est glissée dans le graphique de l'Hebdo, qui indique +105,7%). Il n'est pas précisé — détail qui a son importance — si les départs d'étrangers qui n'appartiennent pas à l'EEE sont comptabilisés dans cette rubrique «autres». Ceux-là, dans tous les cas, ne sont pas concernés. Manque aussi le nombre total de permis C en Suisse. Ils étaient près de 900 000 à fin 91. Il y a eu un peu moins de 4000 départs de plus de janvier à août 1992 que de janvier à août 1991. C'est moins d'un demi pourcent des permis C qui ont précipité leur retour, dont une bonne partie avoue d'ailleurs partir autant en raison du chômage qui sévit ici que de leur deuxième pilier. Enfin, on notera qu'en 1991 l'Italie et l'Espagne présentaient déjà un solde migratoire négatif, c'est-à-dire qu'il y avait davantage de personnes qui retournaient dans ces pays que de personnes qui en venaient pour s'installler en Suisse. Alors, exode?

Disons qu'il s'agit d'une augmentation des retours d'étrangers dans leur pays, en partie liés à l'incertitude sur la possibilité de toucher en capital les fonds de sa caisse de pension. Sous cette forme, évidemment, pas matière à illustrer une couverture de magazine.

Schmid compte aussi beaucoup sur le vieillissement de la population. Aujourd'hui, la Suisse abrite un million de personnes de plus de 64 ans, en 2040, 1,76 million. D'où une demande accrue de biens et de services, donc de main-d'œuvre. Mais ce vieillissement va coûter cher à la collectivité; il exigera croissance économique et amélioration de la productivité, une productivité qui actuellement ne croît que trop lentement. D'où un effort soutenu de formation aussi bien de la part de l'Etat que des entreprises.

Schmid reconnaît que ce scénario optimiste recèle deux maillons faibles, ceux dont l'évolution dépend de décisions politiques, car les politiques sont imprévisibles: l'immigration et la forma-

Reste qu'il faudra bien agir avant que cette heureuse prévision se réalise, car les chômeurs d'aujourd'hui ne se contenteront pas de lendemains qui chanteront au siècle prochain seulement.

LIVRE

Chômage, mode d'emploi

(réd) Comment s'opposer, au moins provisoirement, à un congé ? Comment obtenir les meilleures conditions de départ? Combien d'indemnités de chômage peut-on recevoir? Que devient le deuxième pilier? Que se passe-t-il en cas de maladie ?

Michel Cornut, secrétaire syndical depuis quelques années, répond à ces questions — et à d'autres — que nombre de personnes en difficultés se posent ou devront se poser. Dans un guide contenant des informations juridiques et des exemples de lettres, chacun devrait trouver la réponse à son problème spécifique d'emploi. ■

Michel Cornut: Vos droits lorsque vous perdez votre emploi, 96 pages, 18 francs. En vente en librairie ou chez l'éditeur: Editions d'en bas, case 304, 1000 Lausanne 17.



Rédacteur responsable: Jean-Daniel Delley (jd) Rédacteur: Pierre Imhof (pi)

Secrétaire de rédaction:

Frances Trezevant Honegger (fth)

Ont également collaboré à ce numéro:

André Gavillet (ag)

Yvette Jaggi (yj)

Charles-F. Pochon (cfp)

Forum: Jean-Pierre Ghelfi

Abonnement: 75 francs pour une année Administration, rédaction: Saint-Pierre 1,

case postale 2612, 1002 Lausanne

Téléphone: 021 312 69 10

Télécopie: 021 312 80 40 - CCP: 10-15527-9

Composition et maquette:

Frances Trezevant Honegger, Pierre Imhof,

Françoise Gavillet

Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA, Renens